

BATTONS-NOUS POUR OBTENIR UNE LOI SUR L'AIDE ACTIVE À MOURIR !

J'ai créé cette pétition en pensant à **Anne et Françoise** dont les histoires m'ont tant touchée que j'ai souhaité les partager avec vous et vous dire ma détermination à faire en sorte que très bientôt, dans notre pays, personne n'ait plus à faire ce qu'elles s'apprennent à faire...

Françoise et Anne, ont toutes les deux des maladies incurables et **se sont préparées à partir mourir en Belgique car la loi française ne leur permet pas de recevoir l'aide à mourir dont elles auront bientôt besoin**. Malheureusement, elles ne sont pas seules dans ce cas, tant s'en faut. Ils sont nombreux ceux qui, chaque année, partent mourir dans un pays où la loi autorise l'euthanasie **lorsque leur état de santé est tel que la souffrance physique et psychologique est devenue insupportable**.

Nous avons un espoir de voir cette loi votée dans un avenir proche lorsque le poste de Ministre des Solidarités et de la Santé a été confié à Agnès Buzyn, qui avait déclaré être favorable à une loi du type de la loi belge, lors d'un colloque au Grand Orient en 2015. Mais elle a changé d'avis et pense maintenant que la loi actuelle est suffisante.

Le simple fait de devoir partir en Belgique ou en Suisse, à condition d'en avoir les moyens, est totalement inacceptable et montre bien à quel point **nos dirigeants sont hypocrites**. Voyez un peu. La loi Claeyls-Leonetti prévoit que **seuls les médecins sont habilités à déclarer qu'un malade est en fin de vie, condition sine qua non pour être mis sous sédation profonde et continue, et privé de nourriture et d'hydratation jusqu'à la mort**. J'ajoute que si les médecins décident que vous n'êtes pas aux portes de la mort, ils se contentent alors de gérer le mieux possible vos souffrances physiques, sans que soit pris en compte le fait que vous ne souhaitez pas traverser ce terrible calvaire.

Mais comment peut-on avoir voté une pareille loi dont la mise en application **conduit au même résultat qu'une piqûre dans le bras -- à LA MORT DU MALADE -- sauf que dans le premier cas, cela peut prendre des semaines, alors que dans le second, c'est l'affaire de quelques minutes**, et cela sans compter que nul ne peut dire avec certitude si l'absence d'hydratation n'est pas douloureuse pour le malade...

Il y a des milliers de Français qui souffrent de maladies dégénératives et incurables comme la maladie de Charcot (SLA), la maladie de Parkinson, la sclérose en plaques (SP) ou la maladie d'Alzheimer ; de maladies auto-immunes, de cancers dont ils ne peuvent pas guérir, ou qui sont dans une détresse psychologique et morale telle qu'ils songent à se suicider. **Ces Français doivent continuer de subir ces insupportables souffrances physiques et psychologiques parce que la loi Claeyls-Leonetti prévoit que pour qu'une personne soit mise sous sédation profonde et continue et qu'on la laisse mourir de faim et de soif, il faut qu'elle soit en phase terminale de sa maladie !** En somme, on oblige tous les Français à « boire le calice jusqu'à la lie », selon les bons vieux préceptes de l'église catholique.

J'ai rencontré **Anne Bert** en juin 2012 à l'occasion du Salon du livre d'Évian où nous avons toutes les deux été invitées. Mon premier roman venait à peine d'être publié et Anne m'a donné de nombreux conseils qui se sont avérés précieux pour éviter les écueils auxquels font face les nouveaux auteurs. Nous sommes devenues amies. ANNE a appris en fin d'année 2015 qu'elle était atteinte d'une maladie très grave, la maladie de Charcot (SLA). Au moment où je mets cette pétition en ligne, il ne lui reste que très peu de temps avant qu'elle ne parte mourir en Belgique, faute de loi appropriée en France. Il s'agit d'une maladie neurologique à évolution rapide, mortelle dans la quasi-totalité des cas, qui attaque directement les cellules nerveuses qui sont responsables du contrôle des muscles volontaires, bras, jambes, mains, bouche (alimentation, déglutition et parole), ainsi que des fonctions respiratoires... Elle refuse de vivre cette insupportable enfermement et a fait le nécessaire pour pouvoir partir bientôt se faire euthanasier en Belgique.

Françoise Griso refuse de terminer sa vie de cette façon et elle a eu envie de vous faire part de ce qu'elle est en train de vivre. Elle a 57 ans et voici ce qu'elle m'a raconté. Elle souffre d'un cancer ORL depuis des années et même si elle n'a jamais cessé de se battre, **elle arrive doucement mais sûrement en fin de parcours**. Elle a subi de nombreuses chirurgies faciales et des séances de radiothérapie mais le mal continue de progresser. Elle a décidé de témoigner car elle pense à ses frères et sœurs, à ses enfants, ses petits-enfants, et à tant d'autres personnes qui n'ont pas la possibilité de s'exprimer. Françoise a la chance d'habiter aux portes de la Belgique et d'avoir pu monter **un dossier qui lui permettra d'être euthanasiée chez nos voisins quand elle ne supportera plus la douleur et lorsqu'ELLE le décidera**. Elle nous a dit que sa décision était déjà prise et son dossier prêt, même si elle est bien triste de ne pas pouvoir finir sa vie dans SON pays... Elle a aussi déclaré, avec beaucoup de conviction, **qu'il faut que nos dirigeants cessent de vouloir tout décider à notre place, et que cela s'appelle la liberté !** "Naître, vivre et mourir... La mort fait partie de la vie, alors vivons bien et mourons bien, et surtout ne laissons plus les personnes que nous aimons mourir dans des conditions que l'on n'imaginerait même pas pour nos chiens et nos chats", termine-t-elle !

Merci de ne pas jeter sur la voie publique

